

#Avancements 2023

PAS D'ANNÉE « BLANCHE »



LES AVANCEMENTS 2023 ET LES EXAMENS SONT SOUMIS À LA RÉFORME DES VOIES D'AVANCEMENTS.

APRÈS PARUTION DU NOUVEAU DÉCRET, **LES ARRÊTÉS D'INSCRIPTIONS** SERONT PRIS POUR LES FORMATIONS ET EXAMENS DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2022 POUR UN AVANCEMENT EN 2023.



CELA NE CONCERNE PAS LES EXAMENS QUI ONT EU LIEU FIN 2020 ET DÉBUT 2021 POUR L'AVANCEMENT 2022 !



ALLIANCE POLICE NATIONALE
RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

le bureau national

Le 22 avril 2021